

*L'Adresse—M. Neil*

d'années les agriculteurs comme les pêcheurs pouvaient utiliser pour calculer l'amortissement soit la méthode de l'amortissement constant, partie 17, soit la méthode de solde décroissant décrite à la partie 11. La majorité des agriculteurs auxquels j'ai eu affaire choisissaient la première. Le petit nombre qui utilisait la méthode du solde décroissant, sur les conseils d'ailleurs des agents du ministère du Revenu national, n'a pas tardé à le regretter car une fois cette méthode choisie il n'était plus possible d'en changer. Cela signifiait, lors de la vente d'une machine agricole, que contrairement à ceux qui avaient choisi la méthode d'amortissement constant, il leur fallait récupérer l'amortissement si l'article se vendait pour plus que la fraction non amortie du coût en capital et la différence était imposable.

D'après la nouvelle loi, le cultivateur n'a plus le choix quant à la machinerie achetée après le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Il est obligé de calculer l'amortissement d'après la méthode du solde décroissant et l'amortissement récupéré est imposable. Étant donné la hausse continue du prix des machines agricoles ces dernières années, il arrive fréquemment au cultivateur de donner une machine en reprise et d'en recevoir un prix qui soit plus élevé que la fraction non amortie du coût en capital. Il pouvait bénéficier de l'échange en ce sens que la différence entre la valeur de sa reprise et la fraction non amortie du coût en capital n'était pas imposable. Or, le fait d'obliger le cultivateur à utiliser la méthode du solde décroissant, signifie en fin de compte que le prix d'une machine neuve est accru d'une valeur égale à l'impôt payé sur l'amortissement récupéré.

Je crois bien que la plupart des députés sont au courant de la montée en flèche du prix des machines agricoles. Que le gouvernement aggrave encore cette inflation en modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, voilà quelque chose qui n'a pas fait plaisir aux cultivateurs de l'Ouest. Je demanderais au ministre du Revenu national (M. Stanbury) de songer sérieusement à modifier la loi afin de permettre aux cultivateurs de continuer à utiliser l'amortissement linéaire, méthode de calcul de l'amortissement expliquée à la Partie 17.

De plus, monsieur l'Orateur, l'institution de l'impôt sur les gains de capital, qui affecte la ferme familiale, doublée des droits de successions provinciaux, qui existent en Saskatchewan, et de la disposition sur la récupération de l'amortissement, auront un effet désastreux au moment de la mort d'un cultivateur. Très peu de biens agricoles sont liquides et la combinaison de ces trois impôts signifie que pour les payer les terres cultivables devront être vendues; on détruira ainsi la ferme en temps qu'unité économique viable.

Je comprends que l'on pourra discuter de la question quand les ministres fédéraux et provinciaux se rencontreront l'été prochain, mais je crois que des conférences de ce genre étudient habituellement des politiques sans s'intéresser au résultat de leur application. Les hommes politiques et les fonctionnaires qui appliquent les lois ne se rendent pas toujours compte des implications de la législation fiscale.

La réponse serait peut-être de consulter des avocats, des comptables et des sociétés de fiducie qui s'occupent activement de propriétés puisqu'ils peuvent nous donner des exemples concrets des difficultés en cause et de ce que l'application pratique d'un changement apporté aux lois sur l'impôt peut signifier pour un secteur particulier de notre société.

[M. Neil.]

Il y a bon nombre d'autres questions d'intérêt vital pour mes électeurs, monsieur l'Orateur, mais le temps ne me permettra pas d'en parler cet après-midi. Il s'agit entre autre de l'abandon de lignes de chemin de fer, de la rationalisation de la manutention du grain et des moyens de transport, de la commercialisation des grains de provenance, de l'effet de l'élimination des troupeaux de base, du Régime de pensions du Canada s'appliquant aux cultivateurs, des habitations à prix modique et des pensions de retraite. J'espère pouvoir aborder ces questions dans un avenir rapproché.

Finalement, je dois dire que même si les habitants de l'Ouest ont parfois eu l'impression que les habitants de l'Est les oubliaient ou les traitaient en parents pauvres, nous sommes fiers du Canada. Nous croyons en un Canada uni, un Canada qui a des disparités régionales, mais non pas en un Canada formé de cinq pays comme l'a suggéré le ministre des Transports (M. Marchand) vendredi dernier. En temps que députés, nous ne pouvons nous permettre d'être hypersensibles. Nous devons pouvoir accepter les critiques ou les commentaires sans croire qu'on nous attaque personnellement, nous, notre circonscription ou notre région. La liberté de critiquer ou de faire des commentaires est à la base de notre démocratie. La critique, monsieur l'Orateur n'est pas synonyme de fanatisme.

**M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je m'associe tout d'abord à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter vous et vos suppléants de votre élection si méritée.

Comme le débat sur le discours du trône touche à sa fin, on m'a demandé d'être bref afin qu'un autre député puisse prendre la parole après moi. Je vais tâcher de l'être, mais je tiens à dire quelques mots sur un sujet très important qu'on n'a pas abordé, je pense, au cours du débat—il s'agit de la crue des eaux dans les Grands lacs. Je sais que bien d'autres députés à la Chambre, notamment le député de Sarnia (M. Cullen), s'inquiètent vivement à ce sujet et je tiens à le signaler à la Chambre.

La montée des eaux des Grands lacs a atteint depuis un an un record et souvent, en tout cas, un niveau exceptionnel. On prévoit qu'en 1973, tous les records établis depuis 70 ans seront dépassés. Il ne faut pas oublier qu'en 1964, ce qui n'est pas si loin, le niveau des Grands lacs était extrêmement bas.

Il y a peut-être là matière à consolation, mais ce n'est pas le moyen de régler le problème. Le réseau des Grands lacs s'étend sur environ 95,000 milles carrés; c'est probablement la plus grande étendue d'eau douce du monde. Il est borné par huit États américains et la province d'Ontario; son littoral s'étend sur une longueur de 10,000 milles et une quarantaine de millions de personnes vivent sur ses rives.

Le lac de ce réseau qui m'intéresse plus particulièrement est le lac Sainte-Claire, qui sans être parmi un des plus grands, est quand même très important; il est situé à mi-chemin entre le lac Huron et le lac Érié. Comme je l'ai déjà signalé, les pronostics pour cette année ne sont pas très encourageants. Au dire d'un ingénieur conseil, tous les records précédents seront peut-être dépassés, y compris les dommages records enregistrés dans le passé et plus récemment encore en 1952. L'inondation qui s'est produite dans le lac Sainte-Claire et le lac Érié vers la mi-novembre n'était qu'un avant-goût, je pense, de ce qui viendra.